

**REPUBLIQUE DU SENEGAL**

*Un peuple-Un but-Une foi*

**Ministère de l'Éducation nationale**

12 JAN 2023

**Arrêté n° 00000156**

**portant additif à l'arrêté n° 024521 du 01 septembre 2022 relatif à l'autorisation d'ouverture de classes Seconde pour l'année scolaire 2022-2023**

**LE MINISTRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE,**

VU la Constitution ;

VU la loi n° 91-22 du 16 février 1991 portant orientation de l'Éducation nationale, modifiée par la loi n° 2004-37 du 15 décembre 2004 ;

VU le décret n° 86-877 du 19 juillet 1986 portant organisation du Ministère de l'Éducation nationale, modifié ;

VU le décret n° 2012-1276 du 13 novembre 2012 relatif à la création des inspections d'Académie et des inspections de l'Éducation et de la Formation, modifié par le décret n° 2017-604 du 24 avril 2017 ;

VU le décret n° 2022-1774 du 17 septembre 2022 portant nomination du Premier Ministre ;

VU le décret n° 2022-1775 du 17 septembre 2022 portant nomination des ministres et fixant la composition du Gouvernement ;

VU le décret n° 2022-1777 du 17 septembre 2022 portant répartition des services de l'État et du contrôle des établissements publics, des sociétés nationales et des sociétés à participation publique entre la Présidence de la République, la Primature et les ministères ;

VU le décret n° 2022-1792 du 26 septembre 2022 relatif aux attributions du Ministre de l'Éducation nationale ;

VU l'arrêté interministériel n° 10656 du 08 juillet 2013 relatif à l'organisation et au fonctionnement des inspections d'Académie et des inspections de l'Éducation et de la Formation ;

VU l'arrêté n° 024521 du 01 septembre 2022 relatif à l'autorisation d'ouverture de classes de Seconde pour l'année scolaire 2022-2023,

**ARRETE :**

**Article unique.-** L'article premier de l'arrêté 024521 du 01 septembre 2022 relatif à l'autorisation d'ouverture de classes de Seconde pour l'année scolaire 2022-2023 est complété ainsi qu'il suit :

**Après :**

N°	IA	IEF	CEM
17	Thiès	Tivaouane	Niakhène

**Ajouter :**

N°	IA	IEF	CEM
18	Saint Louis	Pété	Doumnga Lao
19	Thiès	Tivaouane	Mékhé village

Le Ministre de l'Éducation nationale



**Cheikh Omar ANNE**